

# OFI INVEST GREEN FUTURE

Rapport annuel sur l'exercice clos le  
31 décembre 2025



**ofi invest**  
Asset Management

## **Sommaire**

Acteurs.....	3
Société de gestion.....	3
Commercialisateur.....	3
Dépositaire et conservateur.....	3
Centralisateur.....	3
Commissaire aux comptes.....	3
Informations concernant les placements et la gestion.....	4
Caractéristiques de l'OPC.....	4
Changement(s) intervenu(s) au cours de l'exercice.....	12
Changement(s) à venir.....	12
Autres informations.....	12
Rapport d'activité.....	13
Informations réglementaires.....	17
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	21
Comptes annuels.....	27
Bilan actif.....	27
Bilan passif.....	28
Compte de résultat.....	29
Annexes aux comptes annuels.....	31
Annexe d'informations périodiques SFDR.....	54

## ACTEURS

### SOCIETE DE GESTION

#### Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Ci-après la « Société de Gestion »

### COMMERCIALISATEUR

#### Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

### MACIF

Adresse postale : 2/4, rue Pied de Fond – 79037 Niort Cedex 9 (France)

### Mutavie

Adresse postale : 9, rue des Iris - CS 50000 - Bessines - 79088 Niort Cedex 9 (France)

### PRO BTP (pour la part REGARD ACTIONS VERTES)

Adresse postale : 7, rue du Regard – 75006 Paris (France)

Le Fonds étant admis en Euroclear France, ses parts peuvent être souscrites ou rachetées auprès d'intermédiaires financiers qui ne sont pas connus de la Société de Gestion.

### DEPOSITAIRE ET CONSERVATEUR

#### CACEIS Bank

Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge (France)

Adresse postale : 12, place des Etats-Unis – CS 40083 – 92549 Montrouge Cedex (France)

Ci-après le « Dépositaire »

### CENTRALISATEUR

[Centralisateur par délégation de la Société de Gestion pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré](#) :

#### CACEIS Bank

Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge (France)

Adresse postale : 12, place des Etats-Unis – CS 40083 – 92549 Montrouge Cedex (France)

[Centralisateur pour les parts au nominatif pur](#) :

### IZNES

Siège social : 18 Boulevard Malesherbes – 75008 Paris (France)

### COMMISSAIRE AUX COMPTES

#### Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit

Siège social : 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine (France)

Représenté par Madame Raphaëlle ALEZRA-CABESSA

# INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

## CARACTERISTIQUES DE L'OPC

### Dénomination

Ofi Invest Green Future le (« Fonds »).

### Forme juridique

Fonds commun de placement de droit français.

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

### Classification

Actions internationales.

### Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

### Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques							
Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées				
Ofi Invest Actions Monde Durable	FR0010508333	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	Néant	Néant
RFC	FR0013506623	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Part réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ; - fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ; - fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat.	Néant	Néant

IC	FR0013524691	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	500 000 Euros	Néant
REGARD ACTIONS VERTES	FR0014004Q99	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Part réservée au réseau de distribution de PRO BTP	Néant	Néant

Pour la part IC, il est précisé qu'en cas de souscriptions par plusieurs sociétés appartenant à un même groupe, au sens de l'article L.233-3 I. du Code de commerce, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les souscriptions des différentes entités dudit groupe. De la même manière, en cas de souscriptions par plusieurs OPC/Mandats gérés par la même société de gestion, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les différentes souscriptions des OPC/Mandats de ladite société de gestion.

De même, sur les parts IC et REGARD ACTIONS VERTES les personnes suivantes pourront quant à elles ne souscrire qu'une seule part :

- La Société de Gestion de portefeuille du Fonds ou une entité appartenant au même groupe ;
- Le promoteur du Fonds et/ou de la part ou une entité appartenant au même groupe.

### Objectif de gestion

L'objectif du Fonds est de participer à l'évolution des marchés d'actions internationaux en investissant dans des entreprises contribuant, selon l'analyse de la Société de Gestion, à la transition énergétique et écologique et à la lutte contre le changement climatique par le biais des éco-activités suivantes : Energie, Bâtiment, Economie circulaire, Industrie, Transport propre, Technologies de l'information et de la communication, Agriculture et forêts, Adaptation au changement climatique, sur une durée supérieure à 5 ans.

### Indicateur de référence

Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Néanmoins, l'investisseur pourra, a posteriori, comparer les performances du Fonds à celle de l'indice STOXX® Global 1800.

Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice.

L'indice STOXX® Global 1800 est un indice représentatif des marchés actions internationaux. L'indice STOXX® Global 1800 fournit une représentation large mais liquide des marchés les plus développés du monde avec un nombre fixe de 1800 composants.

L'indice STOXX® Global 1800 contient 600 titres européens, 600 titres américains et 600 titres de la région Asie-Pacifique représentés par l'indice STOXX® Europe 600, l'indice STOXX® North America 600 et l'indice STOXX® Asia/Pacific 600. Ticker Bloomberg SXW1E – Cet indice est publié par et est disponible sur : [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)

L'indice STOXX® Global 1800 est fourni par STOXX qui est une entité enregistrée auprès de l'AEMF conformément aux dispositions de l'article 34 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n°596/2014. Il est disponible sur le site Internet [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)

## Stratégie d'investissement

### Stratégies utilisées :

L'objectif du Fonds est de participer à l'évolution des marchés d'actions internationaux en investissant dans des entreprises contribuant, selon l'analyse de la Société de Gestion, à la transition énergétique et écologique et à la lutte contre le changement climatique par le biais des éco-activités suivantes : Energie, Bâtiment, Economie circulaire, Industrie, Transport propre, Technologies de l'information et de la communication, Agriculture et forêts, Adaptation au changement climatique, sur une durée supérieure à 5 ans.

L'univers d'investissement du Fonds est défini par l'ensemble des composants de l'indice STOXX® Global 1800. Sur la base d'une allocation dynamique, le gérant investit sur les titres composant l'indice de son univers sans toutefois chercher à répliquer la pondération de chaque titre de celui-ci.

L'exposition du Fonds au risque de change pourrait représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

### Analyse des critères extra-financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du Fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

Ainsi, la gestion met en œuvre une approche ESG en "Best-in-Class", qui consiste à exclure de 20% en pondération, des valeurs les moins bien notées en ESG de chaque secteur de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice STOXX® Global 1800.

En cas de dégradation de la note ESG d'un titre entraînant son passage du statut investissable à non-investissable<sup>1</sup>, les opérations de cessions devront être initiées dès confirmation de cette catégorie conformément au processus décrit dans la Politique d'investissement responsable disponible sur le site internet d'Ofi Invest Asset Management.

La Société de Gestion considère cet indice comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Fonds au regard de sa stratégie.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres, la Société de Gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion dans le cadre du Label GreenFin et conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds applique les exclusions PAB, résumées dans notre « Politique d'investissement - Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives\\_ofi-invest-AM.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf)

Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Le Fonds est labélisé GreenFin.

---

<sup>1</sup> Correspondant à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la Société de Gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG.

Pour chaque valeur de l'univers d'investissement, une estimation de la part du chiffre d'affaires concourant directement ou indirectement à la transition énergétique et écologique est réalisée.

Puis les sociétés sont réparties en trois catégories en fonction du pourcentage de cette part du chiffre d'affaires :

- Entreprises de Type I : celles réalisant au moins 50% de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités, telles que définies par la nomenclature retenue (cf. Annexe 1 du label GreenFin : sur la transition énergétique et écologique pour le climat) ;
- Entreprises de Type II : celles réalisant de 10% à 50% de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités ;
- Entreprises de Type III : celles réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités.

A partir de l'univers d'investissable, la gestion procède, trimestriellement ou « autant que de besoin » en fonction des conditions du marché, à une allocation stratégique, basée sur une approche quantitative développée au sein d'Ofi Invest Asset Management, qui combine une sélection de titres sur la base de critères extra-financiers et une construction de portefeuille sur la base de critères statistiques (Max Draw Down). Cette approche quantitative ne se base en aucun cas sur des hypothèses d'estimations de performances futures, ni d'analyse de tendance, mais a uniquement pour but de sélectionner des valeurs à partir de l'univers d'investissement initial et de construire le portefeuille final.

Cette allocation respectera les bornes suivantes :

- 25% minimum d'émetteurs de Type I
- 25% maximum d'émetteurs de Type III

La différence entre 100% et l'allocation combinée en type I et III sera investie en Type II.

De plus, les controverses font l'objet d'une évaluation, en quatre niveaux, en fonction de leur sévérité, intensité et leur dissémination (dans le temps et/ou l'espace)

L'univers investissable final est défini par l'exclusion des entreprises présentant des controverses de sévérité très élevée ainsi que des entreprises de Type III présentant des controverses de sévérité élevée.

Les entreprises de Types 1 ou 2 en niveau de controverses de sévérité élevée feront l'objet d'une analyse des controverses spécifique, pouvant mener soit à une action d'engagement avec la société concernée, soit à son exclusion, selon l'analyse de la controverse réalisée par l'équipe d'analyse ISR.

Pour finir, la pondération de chaque titre sera faite de façon discrétionnaire, secteur par secteur, sous contrainte de l'allocation régionale (Amérique du Nord, Europe, Asie Pacifique).

L'impact du Fonds sera mesuré via les indicateurs suivants : émissions des Gaz à Effet de Serre, intensité « verte » du portefeuille (répartition du portefeuille entre les différentes catégories d'entreprises Type I à III) ainsi que la répartition du portefeuille entre les différentes éco-activités. Le Fonds n'a pas d'objectif cible absolu, ni d'objectif évolutif année après année.

L'analyse ESG des pratiques des entreprises est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

En cohérence avec les exigences du Label GreenFin, le Fonds s'engage à obtenir 1% d'investissement en chiffre d'affaires aligné à la taxonomie à horizon 2030.

Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la Société de Gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Le Fonds n'a pas recours aux TRS.

#### Règlementation SFDR :

##### **Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :**

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Toutefois, le Fonds a un minimum de 20% d'investissements durables de l'actif net. Néanmoins, le Fonds peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

#### Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Le Fonds ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

#### Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

##### **Actions :**

Les actifs d'Ofi Invest Green Future sont exposés sur les titres composant l'indice de son univers à hauteur de 90% minimum, sans toutefois chercher à répliquer la pondération de chaque titre dans son indice.

##### **Titres de créance et instruments du marché monétaire :**

Néant.

### **Actions ou actions d'autres OPCVM ou fonds d'investissement :**

Afin de gérer la trésorerie) le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts et actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif en actions ou actions d'autres OPCVM ou fonds d'investissement, ou en actions et actions d'autres OPC français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étrangers qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier et uniquement des OPC monétaires.

Ces fonds peuvent être des OPC gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi Invest.

### **Autres dans la limite de 10% de l'actif :**

Néant.

### **Instruments dérivés :**

Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger et/ou de gré à gré.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir ou d'exposer de façon discrétionnaire le portefeuille aux risques d'actions et de devises par l'utilisation d'instruments tels que Futures, Forwards, Options, Swaps, sur actions, indices d'actions ou encore devises.

L'exposition totale du portefeuille aux actions n'a pas vocation à être supérieure à 100%. Cependant, dans le cas de souscriptions ou de rachats importants ou de variations importantes des marchés, le Fonds peut se trouver temporairement exposé au-delà de 100%.

### **Dérivés actions :**

Pour se couvrir ou s'exposer au risque général du marché actions, l'OPC pourra utiliser des contrats à terme listés sur les principaux indices mondiaux de référence actions, sur actions individuelles ou autre type de support de type action. Le Fonds peut gérer cette exposition par le biais d'options sur ces indices ou de futures.

### **Dérivés de change :**

Le Fonds peut intervenir sur le marché des devises français ou étranger via des contrats au comptant (spot) ou à terme sur des marchés organisés et réglementés (futures) ou de gré à gré (swaps, options et forwards). Les opérations de change seront utilisées pour couvrir ou exposer le FCP aux devises.

### **Engagement du Fonds sur les contrats financiers :**

Le Fonds calcule son ratio d'engagement selon la méthode de l'engagement (voir partie IV du Prospectus « Règles d'investissement »).

### **Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :**

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : BNP Paribas, CACIB et UBS.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Barclays, Goldman Sachs, HSBC, JPMorgan, Morgan Stanley, Natixis et Société Générale.

La Société de Gestion du Fonds sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'instruments dérivés et type de sous-jacents, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Fonds ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Fonds ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Fonds supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Fonds peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

#### **Garanties financières :**

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties.

Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- Ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Fonds.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation. Le Fonds n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Fonds.

#### **Conservation :**

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Fonds.

#### **Rémunération :**

Le Fonds est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

#### **Titres intégrant des dérivés :**

Néant.

#### **Dépôts :**

Néant.

### Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10 % de son actif net.

### Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP n'a pas vocation à effectuer des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

## **Profil de risque**

Au travers du FCP Ofi Invest Green Future le porteur s'expose principalement aux risques suivants :

### **Risques liés à la classification :**

#### Risque de perte en capital :

La perte en capital de produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'investisseur est averti que le capital n'est pas garanti, il peut ne pas être entièrement restitué.

#### Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

#### Risque action :

Le Fonds est investi sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché peuvent entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. En outre, du fait de son orientation de gestion, le Fonds est exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter des risques pour les investisseurs et peuvent présenter un risque de liquidité du fait de l'étroitesse éventuelle de leur marché.

#### Risque de change :

Le Fonds est exposé au risque de change par l'acquisition de fonds libellés dans une devise autre que l'euro et non couverts contre le risque de change. Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille. La fluctuation des monnaies par rapport à la devise de référence peut entraîner une baisse de la valeur de ces instruments et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

#### Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPC d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

#### Risque de liquidité :

Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

#### Risque de modèle :

Le processus de gestion du Fonds repose en partie sur une approche quantitative propriétaire servant à sélectionner des titres et à procéder à la construction du portefeuille final dans l'optique d'améliorer le couple rendement/risque. Le gérant intègre une approche extra-financière et réduit également autant que possible la Tracking-Error ex-post de la performance du Fonds par rapport celle de l'indice a posteriori. Il existe un risque que cette approche quantitative ne soit pas efficiente. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

#### Risque lié aux produits dérivés :

L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

#### Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

### **Durée de placement recommandée**

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans du fait de l'objectif de performance à long terme du Fonds. En effet, la création potentielle de valeur est issue d'une évaluation extra-financière des actions, à partir de critères sociétaux et environnementaux qui s'apprécient sur le long terme.

### **CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE**

#### 01/01/2025 :

- Mise en conformité Label GreenFin ;
- Changement de méthodologie ESG ;
- Minimum d'investissement durable de l'actif net : 20%.

#### 16/05/2025 : ESMA fund naming :

- Ofi Invest Act4 Green Future a changé de dénomination au profit d'Ofi Invest Green Future ;
- La part Ofi Invest Actions Monde Durable a changé de dénomination au profit d'Ofi Invest Actions Monde Futur ;
- Ajout des exclusions PAB (Paris Aligned Benchmark).

#### 01/07/2025 : concerne la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Les DIC, Prospectus et Règlement du Fonds seront mis à jour ultérieurement.

### **CHANGEMENT(S) A VENIR**

Néant.

### **AUTRES INFORMATIONS**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

#### **Ofi Invest Asset Management**

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : [ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com](mailto:ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com)
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : [DJ.Reporting-reglementaire.OPC-FR@ofi-invest.com](mailto:DJ.Reporting-reglementaire.OPC-FR@ofi-invest.com)



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

## RAPPORT D'ACTIVITE

### Contexte économique et financier<sup>2</sup>

#### États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après un début d'année marqué par des tensions commerciales et un shutdown<sup>3</sup> historique, l'économie américaine a confirmé sa résilience en 2025. La croissance annuelle s'établirait autour de 2,1% en moyenne annuelle, portée par la consommation des ménages aisés et des investissements privés, malgré une polarisation accrue et un marché du travail fragilisé.

La Réserve fédérale, confrontée à des pressions inédites, a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre, terminant l'année à 3,50-3,75 %, afin de soutenir l'activité dans un contexte d'inflation modérée (environ 2,7% en fin d'année).

Sur le front commercial, la politique tarifaire agressive a pesé sur la confiance, mais des accords-cadres avec le Japon et l'UE, ainsi qu'un moratoire de 90 jours sur les droits de douane, ont permis d'apaiser les tensions.

Enfin, le déficit budgétaire est resté élevé, conséquence des baisses d'impôts et des dépenses militaires prévues par le « One Big Beautiful Bill<sup>4</sup> », tandis que les anticipations pour 2026 misent sur une croissance plus modérée.

#### Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2025, la zone euro enregistrerait une croissance de 1,4 %, mais cette moyenne masque une forte fragmentation. L'Espagne a bénéficié d'une consommation robuste et du dynamisme touristique, affichant une performance supérieure à la moyenne. À l'inverse, l'Allemagne a souffert d'une industrie pénalisée par la faiblesse des exportations et la transition énergétique, tandis que l'Italie a connu une reprise plus lente. La France, quant à elle, s'est située dans une position intermédiaire, freinée par l'incertitude politique et budgétaire, accentuée par la chute du gouvernement en septembre et la dégradation de sa note souveraine par Fitch<sup>5</sup> (de AA- à A+), invoquant des déficits persistants et une fragmentation politique.

Le protectionnisme transatlantique a constitué un frein majeur : la mise en place d'un cadre tarifaire réciproque UE-États-Unis a pesé sur les exportations et retardé les projets d'investissement, en particulier dans les économies industrielles. Cette incertitude commerciale a accentué la prudence des entreprises, malgré des conditions financières redevenues accommodantes.

Sur le plan monétaire, la Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi son cycle d'assouplissement, ramenant son taux de dépôt à 2 % avant de marquer une pause au second semestre. La normalisation des prix s'est confirmée, avec une inflation sous-jacente<sup>6</sup> refluant vers 2,3–2,4 %, même si les services restent sous tension.

Enfin, la politique budgétaire s'annonce contrastée : l'Allemagne prépare un plan de relance historique (500 Md€ dès 2026), orienté vers les infrastructures, la défense et la transition énergétique, offrant un relais domestique à la demande européenne. À l'inverse, plusieurs pays, dont la France, devront composer avec des marges de manœuvre limitées et une surveillance accrue des marchés.

<sup>2</sup> Période concernée : 31 décembre 2024 – 31 décembre 2025 - Date des données chiffrées : 31 décembre 2025, sauf mention contraire - Cours de clôture, coupons et/ou dividendes réinvestis.

<sup>3</sup> Paralysie partielle ou totale du gouvernement fédéral due à un blocage du vote du budget par le Congrès avant le début de l'année fiscale (le 1er octobre).

<sup>4</sup> Projet de loi budgétaire américain, adopté dans le cadre de la reconstruction législative de Donald Trump en juillet 2025.

<sup>5</sup> Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Il attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

<sup>6</sup> Mesure de l'inflation qui exclut les prix les plus volatils, généralement ceux de l'énergie et des produits alimentaires, afin de mieux refléter la tendance de fond des prix.

## Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025.

- La Banque centrale européenne (BCE) a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, portant le taux de dépôt à 2,0% le 5 juin 2025, puis a marqué une pause le reste de l'année.
- La Réserve fédérale américaine (Fed) a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre 2025, ramenant la fourchette à 3,50 – 3,75 % en décembre. Une croissance résiliente, et une inflation\* toujours relativement élevée incite la Fed à une certaine prudence en 2026.
- La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux de taux de repo de 1,50% à 1,40% et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier.
- La Banque du Japon a continué son resserrement monétaire : relèvement du taux directeur à 0,50% en janvier 2025, puis nouvelle hausse à 0,75 % en décembre.

## Taux longs<sup>7</sup>

Aux États-Unis, le rendement du bon du Trésor à 10 ans a reculé d'environ 40 points de base sur l'année pour s'établir à 4,16% fin décembre, contre près de 4,56% en début d'année. Ce mouvement s'explique par des anticipations de croissance et d'inflation plus modérées, qui ont conduit la Fed à abaisser ses taux, bien que de manière moins rapide et moins marquée que la BCE. Les incertitudes liées aux politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump, ainsi que ses pressions récurrentes pour des taux plus bas, ont également pesé sur les taux longs.

En Allemagne, la tendance a été inverse : le rendement du Bund à 10 ans est passé de 2,36% à 2,85% sur l'année. Cette hausse reflète les annonces d'un plan de relance ambitieux du nouveau chancelier Friedrich Merz, pour un montant de 500 milliards d'euros. Ces perspectives ont soutenu les taux allemands malgré la fin du cycle d'assouplissement de la BCE.

En France, les tensions politiques et les inquiétudes budgétaires ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans s'est rapproché de 3,60% fin décembre, avec un spread<sup>8</sup> vis-à-vis du Bund proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse traduit la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

## Crédit<sup>9</sup>

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité<sup>10</sup> persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solides performances sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement<sup>11</sup> avec une performance de 12% à fin décembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité<sup>12</sup> (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate) a affiché une performance plus modérée de 10,30% à fin décembre 2025. Durant l'année, les spreads de crédit<sup>13</sup> se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »<sup>14</sup> et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéficiaires.

<sup>7</sup> Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

<sup>8</sup> Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

<sup>9</sup> Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

<sup>10</sup> Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

<sup>11</sup> Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

<sup>12</sup> Les obligations, moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

<sup>13</sup> Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque

<sup>14</sup> Nom donné par Donald Trump au 2 avril 2025, date à laquelle il a lancé une politique tarifaire massive pour « libérer » l'industrie américaine.

## Actions<sup>15</sup>

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle.

Aux États-Unis, les marchés ont retrouvé des couleurs grâce à des résultats solides et à la vague d'investissements dans l'IA (350 Md\$), propulsant la technologie en tête des performances malgré des prises de bénéfices en fin d'année. Le S&P 500 termine à +17,9% (dividendes nets réinvestis en devises locales).

En Europe, les mouvements de flux en défaveur du marché américain et le plan de relance allemand ont soutenu les secteurs cycliques et bancaires. L'Eurostoxx 50 clôture l'année avec une performance robuste de +21,2% (dividendes nets réinvestis), malgré des révisions à la baisse des prévisions des entreprises liées à la faiblesse du dollar.

Le Japon s'est hissé à la deuxième place du classement avec une performance de +26,2% (Indice Nikkei 225 dividendes nets réinvestis en devises locales), porté par l'élection de Sanae Takaichi et un programme ambitieux de relance, dans un contexte inédit de hausse des taux directeurs.

Les marchés émergents ont également brillé et occupent la première place, portés par l'Asie. La Chine signe une deuxième année de rebond (Indice Hang Seng +32,5% dividendes nets réinvestis en devises locales), soutenue par une politique pro-business et l'essor technologique. Hors Chine, l'Asie bénéficie de la dynamique de la chaîne de valeur de l'IA (Corée, Taïwan) et de la diversification industrielle (Vietnam).

## Politique de gestion

La gestion procède à un rebalancement trimestriel. Ce processus se déroule en plusieurs étapes en conciliant l'application de critères extra-financiers et financiers. Un premier filtre extra-financier est appliqué sur la base de la notation ISR des équipes d'analyse Ofi Invest Asset Management selon une approche Best-In-Class en excluant les titres dits « Sous surveillance ». Un second filtre consiste à catégoriser les titres en catégorie de pourcentage de chiffre d'affaires vert (cf. Annexe 1 du Label GreenFin sur la transition énergétique et écologique pour le climat), et à définir une sélection de valeurs qui répondent à ces exigences. Sur la base de cette sélection, et en ajoutant un dernier critère financier basé sur un indicateur de risque, la perte maximum glissante, pour réduire cette sélection de valeurs. Pour finir, la pondération de chaque titre sera faite de façon discrétionnaire, secteur par secteur, sous contrainte de l'allocation régionale (Amérique du Nord, Europe, Asie Pacifique).

Au cours de l'année 2025, le Fonds n'a pas fait usage d'instruments dérivés.

Les instruments dans lesquels le Fonds a investi sont libellés dans les différentes devises présentes dans son univers d'investissement à savoir le STOXX Global 1800.

2025 a été une année de tension commerciale, divergences politiques monétaires et volatilité marquée des marchés financiers.

Janvier 2025 a été marqué par le retour du Président Donald J. Trump à la Maison Blanche, marquant ainsi le début du mandat Trump 2.0 et des incertitudes commerciales associées.

---

<sup>15</sup> Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le Président a annoncé des droits de douane massifs le 2 avril 2025 « Liberation Day » (10 % en général, jusqu'à 50% contre la Chine et l'UE), provoquant une chute brutale des marchés financiers qui ont dû intégrer dans leurs anticipations les impacts négatifs potentiels pour l'activité économique. Après une phase de recul au de-là de -10% pour l'ensemble des grandes places boursières, et une remontée notable des taux longs américains (passage de 4% à 4,5% en une semaine sur le taux 10 ans US), le Président D. Trump a annoncé une pause dans l'application de ces nouveaux droits de douane et l'ouverture d'une phase de négociations bilatérales avec les différents partenaires commerciaux des USA. Cette annonce a été très favorablement accueillie par les marchés financiers et a provoqué un rebond significatif des marchés actions à partir du 8 avril 2025 jusqu'à la fin de l'année.

Sur l'année 2025, l'indice S&P 500 Total Return réalise une performance de +16,42%, l'indice EuroStoxx 50 Net Total Return progresse +19,01%, l'indice Nikkei Net Total Return progresse de +30,06% et l'indice de la bourse de Shanghai progresse de 27,10%. Ces différents chiffres (en devises locales) de performance illustrent le fait que 2025 a été une très bonne année boursière, marquant par ailleurs une troisième année de progression à deux chiffres pour certaines bourses de pays développés. Il est important de noter l'impact sur la performance pour un investisseur européen exposé aux marchés actions internationaux, l'impact de l'évolution des taux de changes des grandes devises internationales. Pour illustration, le taux de change EUR/USD est passé de 1,03 à fin 2024 à 1,17 fin 2025, ce qui correspond à une baisse de -13,5% sur l'année. La thématique relative à la transition énergétique & écologique a réalisé une bonne année 2025 en termes de performances boursières absolues. Les grands gagnants en termes de performances boursières sur l'année 2025 ont été tout d'abord la thématique associée aux « énergies propres ». En effet, l'essor important de la construction de centres de données et d'infrastructures de calcul liés à l'Intelligence Artificielle (IA), provoque une forte augmentation de la demande d'énergie à court/moyen. Demande qui ne pourra être satisfaite à court terme par le déploiement de capacités de production rapidement opérationnelles. L'indice S&P Global Clean Energy EUR NTR Index réalise ainsi sa première année calendaire en territoire positif en termes de performance depuis 2020 à hauteur de +29,44%. Les secteurs associés à la Technologie à savoir BI Global Semiconductors et MSCI World Information Technology Index progressent respectivement de +42,18% et 22,95% en devises locales. Enfin les secteurs associés à la thématique « véhicules électriques » progressent de +45,03% pour l'indice Bloomberg Electric Vehicles TR Index. Malgré cet environnement très favorable en termes de performance, le Fonds termine l'année à l'équilibre. Cela s'explique d'une part par le fait que le Fonds est également exposé à d'autres éco-activités qui n'ont pas réalisé d'aussi bonnes performances sur l'année 2025. Par ailleurs, l'écart de performance s'explique essentiellement par l'effet sélection. Pour rappel cet effet sélection dépend essentiellement des contraintes liées au Label GREENFIN et normatives.

La sélection de valeurs ressort à -6% sur l'ensemble de l'année. Au niveau de l'effet sélection, les cinq valeurs suivantes ont été les plus grosses contributrices positivement à la performance : CRP PLC (+0,92%), Analog Devices Inc (+0,76%), CAMECO Corp (+0,61%), Steel Dynamics (+0,51%) et enfin Seibu Holdings Inc (+0,43%). A contrario les cinq valeurs suivantes ont pesé négativement sur la performance du fait de leur sélection : Owens Corning (-1,66%), TESLA Inc (-1,39%), MARVELL TECHNOLOGY Inc (-1,04%), AutoDesk Inc (-0,82%) et ORACLE Corp (-0,81%). On notera que cette contribution négative associée aux plus gros contributeurs est concentrée sur des titres dont les poids ressortent en surpondération. Cette surpondération lors de la construction du portefeuille vise à pouvoir réduire autant que possible le niveau de « tracking-error » vis-à-vis de l'indice de référence du Fonds.

## Performances<sup>16</sup> :

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la performance du Fonds a été de 0,01% pour la part IC, de -0,82% pour la part Ofi Invest Actions Monde Futur, de -0,23% pour la part RFC et de -0,02% pour la part Regard Actions Vertes contre 6,38% pour son indice de référence (STOXX® Global 1800.).

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest Green Future PART IC	FR0013524691	31/12/2024	31/12/2025	0,01%	6,38%	158,89 €	158,90 €
Ofi Invest Green Future PART Ofi Invest Actions Monde Futur	FR0010508333	31/12/2024	31/12/2025	-0,82%	6,38%	330,51 €	327,81 €
Ofi Invest Green Future PART RFC	FR0013506623	31/12/2024	31/12/2025	-0,23%	6,38%	238,88 €	238,34 €
Ofi Invest Green Future REGARD ACTIONS VERTES	FR0014004Q99	31/12/2024	31/12/2025	-0,02%	6,38%	170,35 €	170,32 €

## Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST GREEN FUTURE	OPC	FR0000008997	Ofi Invest ESG Liquidités	29 543 865,57	30 311 450,54
OFI INVEST GREEN FUTURE	ACTIONS	US6907421019	OWENS CORNING	8 223 569,70	4 143 278,35
OFI INVEST GREEN FUTURE	ACTIONS	US88160R1014	TESLA INC	5 721 326,64	7 394 534,83
OFI INVEST GREEN FUTURE	ACTIONS	US68389X1054	ORACLE CORP	6 610 810,95	4 070 031,90
OFI INVEST GREEN FUTURE	ACTIONS	US1423391002	CARLISLE COS INC	4 010 778,24	6 108 068,15
OFI INVEST GREEN FUTURE	ACTIONS	IE0001827041	CRH PLC	4 036 256,27	5 976 357,31
OFI INVEST GREEN FUTURE	ACTIONS	US0326541051	ANALOG DEVICES	5 725 106,39	5 465 452,50
OFI INVEST GREEN FUTURE	ACTIONS	JE00BTDN8H13	APTIV HOLDINGS L	5 611 645,75	5 296 702,25
OFI INVEST GREEN FUTURE	ACTIONS	US8581191009	STEEL DYNAMICS	4 291 017,80	5 073 257,38
OFI INVEST GREEN FUTURE	ACTIONS	US5949181045	MICROSOFT CORP		5 050 254,27

## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### Politique de vote

La politique menée par la Société de Gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Critères ESG

La Société de Gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

<sup>16</sup> Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

## Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

## Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

## Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

## Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31/12/2025, Ofi Invest Green Future n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

## Informations relatives à l'ESMA

### Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

### Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Néant.
- Taux : Néant.
- Crédit : Néant.
- Actions – CFD : Néant.
- Commodities : Néant.

### Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Néant.
- Options : Néant.

### Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

## Informations relatives aux rémunérations

### Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

**Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :**

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 344 personnes (\*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2025 s'est élevé à 41 036 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 30 736 000 euros, soit 75% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 10 300 000 euros (\*\*), soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2025.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2025, 2 593 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2025), 13 511 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 71 personnes au 31 décembre 2025).

(\* Effectif présent au 31 décembre 2025)

(\*\* Bonus 2025 versé en février 2026)

# OFI INVEST GREEN FUTURE

Rapport du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels clos le 31 décembre 2025



**ofi invest**  
Asset Management

# **OF INVEST GREEN FUTURE**

Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2025**

**OF INVEST GREEN FUTURE**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT  
127-129, quai du Président Roosevelt  
92130 Issy-les-Moulineaux

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OF INVEST GREEN FUTURE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

*Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier*

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

## OF INVEST GREEN FUTURE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Raphaëlle Alezra-Cabessa



2026.06.02 14:56:08 +02:00

## Bilan Actif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-	-
<b>Titres financiers</b>	<b>75 838 513,73</b>	<b>101 295 430,40</b>
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>75 833 750,73</b>	<b>100 644 277,80</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	75 833 750,73	100 644 277,80
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>4 763,00</b>	<b>651 152,60</b>
OPCVM	4 763,00	651 152,60
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
<b>Dépôts (F)</b>	-	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Prêts (I)</b>	-	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>75 838 513,73</b>	<b>101 295 430,40</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>43 121,84</b>	<b>62 990,54</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>395 102,85</b>	<b>317 329,33</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)</b>	<b>438 224,69</b>	<b>380 319,87</b>
<b>Total Actif I+II</b>	<b>76 276 738,42</b>	<b>101 675 750,27</b>

(\*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## Bilan Passif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	76 744 638,14	86 757 976,69
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	-590 367,42	14 773 190,75
<b>Capitaux propres</b>	<b>76 154 270,72</b>	<b>101 531 167,44</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>76 154 270,72</b>	<b>101 531 167,44</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Emprunts (C)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs :</b>		
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>122 467,70</b>	<b>144 582,83</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>122 467,70</b>	<b>144 582,83</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>76 276 738,42</b>	<b>101 675 750,27</b>

(\*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

## Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur actions	1 686 224,46	1 363 999,16
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	5 817,33	8 599,73
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>1 692 041,79</b>	<b>1 372 598,89</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-2 923,14	-4 900,21
<b>Sous-total Charges sur opérations financières</b>	<b>-2 923,14</b>	<b>-4 900,21</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>1 689 118,65</b>	<b>1 367 698,68</b>
<b>Autres produits :</b>	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
<b>Autres charges :</b>	<b>-1 540 497,06</b>	<b>-1 439 972,28</b>
Frais de gestion de la société de gestion	-1 540 497,06	-1 439 972,28
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-1 540 497,06</b>	<b>-1 439 972,28</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B</b>	<b>148 621,59</b>	<b>-72 273,60</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-49 475,33</b>	<b>9 163,91</b>
<b>Sous-total Revenus nets I = C+D</b>	<b>99 146,26</b>	<b>-63 109,69</b>

## Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus et moins-values réalisées	6 579 913,94	8 603 279,18
Frais de transactions externes et frais de cession	-304 280,54	-214 268,65
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
<b>Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>6 275 633,40</b>	<b>8 389 010,53</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-1 442 055,85</b>	<b>361 163,59</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F</b>	<b>4 833 577,55</b>	<b>8 750 174,12</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-7 637 544,14	5 781 799,40
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-706,47	-1 981,16
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
<b>Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)</b>	<b>-7 638 250,61</b>	<b>5 779 818,24</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>2 115 159,38</b>	<b>306 308,08</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H</b>	<b>-5 523 091,23</b>	<b>6 086 126,32</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>-590 367,42</b>	<b>14 773 190,75</b>

## ANNEXE

### RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du Fonds est de participer à l'évolution des marchés d'actions internationaux en investissant dans des entreprises contribuant, selon l'analyse de la Société de Gestion, à la transition énergétique et écologique et à la lutte contre le changement climatique par le biais des éco-activités suivantes : Energie, Bâtiment, Economie circulaire, Industrie, Transport propre, Technologies de l'information et de la communication, Agriculture et forêts, Adaptation au changement climatique, sur une durée supérieure à 5 ans.

L'univers d'investissement du Fonds est défini par l'ensemble des composants de l'indice STOXX® Global 1800. Sur la base d'une allocation dynamique, le gérant investit sur les titres composant l'indice de son univers sans toutefois chercher à répliquer la pondération de chaque titre de celui-ci.

L'exposition du Fonds au risque de change pourrait représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

## Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
<b>Actif net</b>					
en EUR	76 154 270,72	101 531 167,44	85 118 045,31	110 035 806,01	89 086 262,82
<b>Nombre de titres</b>					
Catégorie de parts OFI ACTIONS MONDE FUTUR	218 434,0408	296 556,6744	294 426,0768	419 154,8768	276 818,2296
Catégorie de parts RFC	7,0000	7,0000	7,0000	7,0000	7,0000
Catégorie de parts IC	10,0000	10,0000	10,0000	10,0000	10,0000
Catégorie de parts REGARD ACTIONS VERTES	26 685,6261	20 619,6209	13 432,7588	9 648,2524	1 118,4696
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
Catégorie de parts OFI ACTIONS MONDE FUTUR en EUR	327,81	330,51	282,49	259,48	321,15
Catégorie de parts RFC en EUR	238,34	238,88	202,94	185,35	228,05
Catégorie de parts IC en EUR	158,90	158,89	134,87	122,99	151,14
Catégorie de parts REGARD ACTIONS VERTES en EUR	170,32	170,35	144,44	131,62	161,61 <sup>(1)</sup>
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie de parts OFI ACTIONS MONDE FUTUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RFC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts REGARD ACTIONS VERTES en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie de parts OFI ACTIONS MONDE FUTUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RFC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts REGARD ACTIONS VERTES en EUR	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
Catégorie de parts OFI ACTIONS MONDE FUTUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RFC en EUR	-	-	-	-	-

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable  
au cours des cinq derniers exercices (suite)**

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts REGARD ACTIONS VERTES en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
Catégorie de parts OFI ACTIONS MONDE FUTUR en EUR	21,08	28,19	-2,57	-2,14	43,41
Catégorie de parts RFC en EUR	16,65	21,63	-0,74	-0,38	31,94
Catégorie de parts IC en EUR	11,44	14,52	-0,29	-0,09	21,30
Catégorie de parts REGARD ACTIONS VERTES en EUR	12,23	15,73	-0,20	0,43	5,81

(1) La catégorie de parts REGARD ACTIONS VERTES a été créée le 14/09/2021 avec une valeur nominale de EUR 149,51.

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse de Paris et de New York ouvré, non férié et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

## **Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles**

### **Valeurs mobilières**

Les valeurs mobilières admises à la cotation d'une bourse de valeurs sont évaluées cours de clôture.

### **Opérations à terme fermes et conditionnelles**

Les positions sur les marchés à terme fermes et conditionnels sont évaluées au cours correspondant à l'heure de cotation prise en compte pour la valorisation des actifs sous-jacents.

### **OPC**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Titres de créances négociables**

Non applicable.

### **Acquisitions et cessions temporaires de titres**

Non applicable.

### **Opérations à règlement-livraison différé**

Les titres achetés sur le marché à règlement différé sont valorisés à leur valeur de marché. Ils sont inscrits en portefeuille à leur date de négociation.

Les titres vendus sur le marché à règlement différé sont sortis du portefeuille dès le jour de négociation.

### Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

### Description des engagements hors-bilan

Les titres cédés à réméré font l'objet d'une inscription au hors-bilan à leur valeur contractuelle.

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

### Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le revenu est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

### Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à

- 0,95% TTC ; tout OPC inclus pour la part IC
- 1,90% TTC ; tout OPC inclus pour la part OFI ACTIONS MONDE FUTUR
- 1,05% TTC ; tout OPC inclus pour la part RFC
- 0,80% TTC ; tout OPC inclus pour la part REGARD ACTIONS VERTES

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC .

### Les frais indirects

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais ne dépassera pas 2% TTC.

Les rétrocessions éventuellement perçues des OPC sur lesquels l'OPC investit lui seront reversées.

### Description de la méthode de calcul des rétrocessions

Les rétrocessions à recevoir sont provisionnées dans les comptes de l'OPC à chaque valorisation.

La provision est calculée pour chaque OPC sous-jacent, sur la base de son encours valorisé et de son taux de rétrocession inscrit dans la convention de placement, signée entre la société de gestion du fonds et la société de gestion de l'OPC sous-jacent.

Les rétrocessions sont reversées trimestriellement à l'OPC après règlement des rétrocessions facturées aux sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

### Affectation des sommes distribuables

#### Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

#### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

### Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

### Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

### Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

### Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

## Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>101 531 167,44</b>	<b>85 118 045,31</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	10 306 943,61	11 854 723,69
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-34 469 844,71	-9 538 156,73
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	148 621,59	-72 273,60
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	6 275 633,40	8 389 010,53
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-7 638 250,61	5 779 818,24
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>76 154 270,72</b>	<b>101 531 167,44</b>

## Souscriptions rachats

<b>Catégorie de parts OFI ACTIONS MONDE FUTUR</b>	
Parts émises	27 453,1474
Parts rachetées	105 575,7810
<b>Catégorie de parts RFC</b>	
Parts émises	-
Parts rachetées	-
<b>Catégorie de parts IC</b>	
Parts émises	-
Parts rachetées	-
<b>Catégorie de parts REGARD ACTIONS VERTES</b>	
Parts émises	9 089,3641
Parts rachetées	3 023,3589

## Commissions

<b>Catégorie de parts OFI ACTIONS MONDE FUTUR</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie de parts RFC</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie de parts IC</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie de parts REGARD ACTIONS VERTES</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00

## Caractéristiques des différentes catégories de parts

### FR0010508333 - OFI INVEST GREEN FUTURE OFI ACTIONS MONDE FUTUR

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR0013506623 - OFI INVEST GREEN FUTURE RFC

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR0013524691 - OFI INVEST GREEN FUTURE IC

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR0014004Q99 - OFI INVEST GREEN FUTURE REGARD ACTIONS VERTES

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	États-Unis +/-	Japon +/-	Allemagne +/-	Canada +/-	Autres pays +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	75 834	33 424	13 963	4 162	3 353	20 933
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	États-Unis +/-	Japon +/-	Allemagne +/-	Canada +/-	Autres pays +/-
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	-	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>75 834</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

## Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	395	-	-	-	395
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>NA</b>	-	-	-	<b>395</b>

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	395	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>395</b>	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché des devises

<b>Ventilation par devise</b>	<b>USD</b>	<b>JPY</b>	<b>CAD</b>	<b>Autres</b>
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	39 245	13 963	3 353	7 158
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	20	12	-	10
Comptes financiers	26	33	23	227
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>39 290</b>	<b>14 008</b>	<b>3 376</b>	<b>7 395</b>

## Exposition directe aux marchés de crédit

<b>Ventilation par la notation des investissements</b>	<b>Investment Grade</b>	<b>Non Investment Grade</b>	<b>Non notés</b>
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

## Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

<b>Ventilation par la notation des investissements</b> Montants exprimés en milliers	<b>Investment Grade</b> +/-	<b>Non Investment Grade</b> +/-	<b>Non notés</b> +/-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	-	-	-

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<b>Ventilation par contrepartie</b> Montants exprimés en milliers	<b>valeur actuelle constitutive d'une créance</b>	<b>valeur actuelle constitutive d'une dette</b>
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	395	
<i>CACEIS Bank</i>	395	
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds			
FR0000008997 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D France	Monétaire	EUR	5
<b>Total</b>				<b>5</b>

## Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2025
<b>Créances</b>	
Coupons à recevoir	42 048,15
Souscriptions à recevoir	1 073,69
<b>Total créances</b>	<b>43 121,84</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-110 680,18
Rachats à payer	-5 299,29
Autre	-6 488,23
<b>Total dettes</b>	<b>-122 467,70</b>
<b>Total</b>	<b>-79 345,86</b>

## Frais de gestion

<b>Catégorie de parts OFI ACTIONS MONDE FUTUR</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts RFC</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,01
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts IC</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,78
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts REGARD ACTIONS VERTES</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
<b>Total</b>	<b>-</b>

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	1,00	4 763,00	4 763,00

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Catégorie de parts OFI ACTIONS MONDE FUTUR</b>		
<b>Revenus nets</b>	<b>60 075,85</b>	<b>-85 894,38</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>60 075,85</b>	<b>-85 894,38</b>
Report à nouveau	-	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>60 075,85</b>	<b>-85 894,38</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	60 075,85	-85 894,38
<b>Total</b>	<b>60 075,85</b>	<b>-85 894,38</b>

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
<b>Catégorie de parts RFC</b>		
<b>Revenus nets</b>	<b>10,96</b>	<b>7,73</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>10,96</b>	<b>7,73</b>
Report à nouveau	-	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>10,96</b>	<b>7,73</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	10,96	7,73
<b>Total</b>	<b>10,96</b>	<b>7,73</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
<b>Catégorie de parts IC</b>		
<b>Revenus nets</b>	<b>13,96</b>	<b>8,69</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>13,96</b>	<b>8,69</b>
Report à nouveau	-	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>13,96</b>	<b>8,69</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	13,96	8,69
<b>Total</b>	<b>13,96</b>	<b>8,69</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
<b>Catégorie de parts REGARD ACTIONS VERTES</b>		
<b>Revenus nets</b>	<b>39 045,49</b>	<b>22 768,27</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>39 045,49</b>	<b>22 768,27</b>
Report à nouveau	-	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>39 045,49</b>	<b>22 768,27</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	39 045,49	22 768,27
<b>Total</b>	<b>39 045,49</b>	<b>22 768,27</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Catégorie de parts OFI ACTIONS MONDE FUTUR</b>		
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>4 545 831,36</b>	<b>8 448 171,34</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>4 545 831,36</b>	<b>8 448 171,34</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>4 545 831,36</b>	<b>8 448 171,34</b>

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	4 545 831,36	8 448 171,34
<b>Total</b>	<b>4 545 831,36</b>	<b>8 448 171,34</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	218 434,0408	296 556,6744
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
<b>Catégorie de parts RFC</b>		
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>105,61</b>	<b>143,72</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>105,61</b>	<b>143,72</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>105,61</b>	<b>143,72</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	105,61	143,72
<b>Total</b>	<b>105,61</b>	<b>143,72</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	7,0000	7,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
<b>Catégorie de parts IC</b>		
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>100,52</b>	<b>136,53</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>100,52</b>	<b>136,53</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>100,52</b>	<b>136,53</b>

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	100,52	136,53
<b>Total</b>	<b>100,52</b>	<b>136,53</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	10,0000	10,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
<b>Catégorie de parts REGARD ACTIONS VERTES</b>		
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>287 540,06</b>	<b>301 722,53</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>287 540,06</b>	<b>301 722,53</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>287 540,06</b>	<b>301 722,53</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	287 540,06	301 722,53
<b>Total</b>	<b>287 540,06</b>	<b>301 722,53</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	26 685,6261	20 619,6209
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>				-	-
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				<b>75 833 750,73</b>	<b>99,58</b>
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				75 833 750,73	99,58
ABB LTD-REG	Manufacture	CHF	4 102,00	261 064,42	0,34
ACCIONA SA	Construction	EUR	4 022,00	747 689,80	0,98
AISIN CORP	Manufacture	JPY	39 546,00	628 562,82	0,83
ALSTOM	Manufacture	EUR	7 183,00	180 796,11	0,24
ANALOG DEVICES INC	Manufacture	USD	14 743,00	3 404 403,42	4,47
ANDRITZ AG	Manufacture	EUR	11 496,00	767 358,00	1,01
APTIV HOLDINGS LTD	Manufacture	USD	41 182,00	2 668 090,07	3,50
ASML HOLDING NV	Manufacture	EUR	602,00	554 682,80	0,73
AUTODESK INC	IT/Communication	USD	11 241,00	2 833 197,16	3,72
AZBIL CORP	Manufacture	JPY	70 472,00	544 553,66	0,72
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	Manufacture	EUR	8 402,00	782 562,28	1,03
BERKELEY GROUP HOLDINGS/THE	Construction	GBP	3 398,00	151 930,28	0,20
BRITISH LAND CO PLC	Immobilier	GBP	18 716,00	86 554,67	0,11
CAMECO CORP	Mines	CAD	42 948,00	3 352 819,83	4,40
CAPITALAND INVESTMENT LTD/SI	Immobilier	SGD	42 680,00	76 580,13	0,10
CENTRAL JAPAN RAILWAY CO	Transport	JPY	3 149,00	74 188,04	0,10
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Commerce	EUR	7 973,00	693 332,08	0,91
COVIVIO	Immobilier	EUR	1 334,00	75 571,10	0,10
CRH PLC	Manufacture	USD	29 672,00	3 153 021,07	4,14
DENSO CORP	Manufacture	JPY	48 542,00	569 037,53	0,75
DOWA HOLDINGS CO LTD	Manufacture	JPY	18 668,00	753 659,71	0,99
DR ING HC F PORSCHE AG	Manufacture	EUR	16 847,00	768 560,14	1,01
EAST JAPAN RAILWAY CO	Transport	JPY	3 607,00	80 961,45	0,11
EBARA CORP	Manufacture	JPY	29 704,00	594 437,73	0,78
EDP RENOVAVEIS SA	Energie	EUR	12 834,00	154 521,36	0,20
EQUINIX INC	IT/Communication	USD	1 186,00	773 694,72	1,02
EVERSOURCE ENERGY	Energie	USD	49 107,00	2 815 253,36	3,70
FUJI ELECTRIC CO LTD	Manufacture	JPY	10 254,00	660 060,09	0,87
GEBERIT AG-REG	Manufacture	CHF	1 124,00	748 447,50	0,98
GECINA SA	Immobilier	EUR	884,00	71 515,60	0,09
GETLINK SE	Transport	EUR	9 740,00	153 210,20	0,20
HALMA PLC	Manufacture	GBP	18 001,00	729 399,74	0,96
HANKYU HANSHIN HOLDINGS INC	Transport	JPY	22 783,00	487 988,40	0,64
HEWLETT PACKARD ENTERPRISE	Manufacture	USD	145 321,00	2 972 123,48	3,90
HOLMEN AB-B SHARES	Manufacture	SEK	21 233,00	695 019,41	0,91
KEIHAN HOLDINGS CO LTD	Construction	JPY	29 618,00	543 645,41	0,71
KEIKYU CORP	Transport	JPY	65 928,00	549 193,63	0,72
KEIO CORP	Transport	JPY	25 422,00	559 841,73	0,74
KEMIRA OYJ	Manufacture	EUR	36 157,00	707 954,06	0,93
KINGSPAN GROUP PLC	Manufacture	EUR	2 257,00	167 356,55	0,22
KION GROUP AG	Manufacture	EUR	12 030,00	821 047,50	1,08

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KLEPIERRE	Immobilier	EUR	2 306,00	77 804,44	0,10
KNORR-BREMSE AG	Manufacture	EUR	1 903,00	181 070,45	0,24
KONECRANES OYJ	Manufacture	EUR	10 145,00	952 615,50	1,25
KYUSHU RAILWAY COMPANY	Transport	JPY	25 216,00	558 044,75	0,73
LEGRAND SA	Manufacture	EUR	5 306,00	675 188,50	0,89
LIXIL CORP	Manufacture	JPY	55 197,00	568 043,89	0,75
MAPLETREE COMMERCIAL TRUST	Immobilier	SGD	79 804,00	77 671,98	0,10
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	Manufacture	EUR	13 584,00	815 990,88	1,07
MERCURY NZ LTD	Energie	NZD	169 858,00	538 928,12	0,71
MERIDIAN ENERGY LTD	Energie	NZD	197 243,00	540 828,36	0,71
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	Immobilier	EUR	5 941,00	73 846,63	0,10
MTR CORP	Transport	HKD	26 552,00	86 557,67	0,11
NAGOYA RAILROAD CO LTD	Transport	JPY	57 196,00	522 592,84	0,69
NANKAI ELECTRIC RAILWAY CO	Transport	JPY	35 323,00	569 787,24	0,75
NICHIAS CORP	Construction	JPY	18 004,00	662 695,79	0,87
NIO INC-CLASS A	Manufacture	HKD	12 117,00	54 293,41	0,07
NISSAN MOTOR CO LTD	Manufacture	JPY	280 361,00	594 107,94	0,78
NVIDIA CORP	Manufacture	USD	33 414,00	5 306 067,52	6,97
ODAKYU ELECTRIC RAILWAY CO	Transport	JPY	58 800,00	545 553,06	0,72
OJI HOLDINGS CORP	Manufacture	JPY	16 518,00	77 184,26	0,10
ORACLE CORP	IT/Communication	USD	12 808,00	2 125 596,90	2,79
OWENS CORNING	Manufacture	USD	25 297,00	2 410 479,18	3,17
PENNON GROUP PLC	Eau/Déchets	GBP	28 101,00	169 767,83	0,22
REDEIA CORP SA	Energie	EUR	9 265,00	140 550,05	0,18
SANWA HOLDINGS CORP	Manufacture	JPY	23 631,00	523 609,62	0,69
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Manufacture	EUR	1 217,00	285 873,30	0,38
SEGRO PLC	Immobilier	GBP	9 982,00	82 357,36	0,11
SEKISUI HOUSE REIT INC	Immobilier	JPY	166,00	81 156,33	0,11
SEVERN TRENT PLC	Eau/Déchets	GBP	5 335,00	170 409,61	0,22
SIGNIFY NV	Manufacture	EUR	6 849,00	143 555,04	0,19
SPIRAX GROUP PLC	Manufacture	GBP	8 846,00	690 943,37	0,91
STEEL DYNAMICS INC	Manufacture	USD	25 507,00	3 680 157,65	4,83
STORA ENSO OYJ-R SHS	Manufacture	EUR	15 828,00	169 438,74	0,22
SULZER AG-REG	Manufacture	CHF	4 873,00	771 929,29	1,01
SVENSKA CELLULOSA -B- FREE	Manufacture	SEK	13 277,00	150 342,68	0,20
SWECO AB-B SHS	Science/Technologie	SEK	48 527,00	676 339,18	0,89
SWIRE PROPERTIES LTD	Immobilier	HKD	31 487,00	72 265,13	0,09
TESLA INC	Manufacture	USD	7 967,00	3 050 720,97	4,01
TIS INC	IT/Communication	JPY	20 491,00	585 157,72	0,77
TOBU RAILWAY CO LTD	Transport	JPY	37 235,00	534 083,72	0,70
TOKYU CORP	Transport	JPY	55 665,00	553 356,62	0,73
TOYOTA INDUSTRIES CORP	Manufacture	JPY	6 285,00	607 710,99	0,80
TOYOTA MOTOR CORP	Manufacture	JPY	47 361,00	863 405,13	1,13
TRITAX BIG BOX REIT PLC	Immobilier	GBP	45 248,00	78 872,43	0,10

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	Immobilier	EUR	849,00	78 753,24	0,10
UNITED UTILITIES GROUP PLC	Eau/Déchets	GBP	12 053,00	164 820,27	0,22
UPM-KYMMENE OYJ	Manufacture	EUR	6 726,00	166 737,54	0,22
VALEO	Manufacture	EUR	65 869,00	766 385,82	1,01
VERBUND AG	Energie	EUR	2 412,00	149 544,00	0,20
VOLKSWAGEN AG-PREF	Manufacture	EUR	7 653,00	792 468,15	1,04
WEST JAPAN RAILWAY CO	Transport	JPY	4 120,00	69 961,32	0,09
WEYERHAEUSER CO	Manufacture	USD	60 070,00	1 211 680,62	1,59
WHARF REAL ESTATE INVESTMENT	Immobilier	HKD	30 569,00	82 196,85	0,11
XYLEM INC	Manufacture	USD	24 496,00	2 840 363,81	3,73
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations convertibles en actions</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Titres de créances</b>				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>				<b>4 763,00</b>	<b>0,01</b>
<i>OPCVM</i>				4 763,00	0,01
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	Finance/Assurance	EUR	1,00	4 763,00	0,01
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
<b>Dépôts</b>				-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
<b>Prêts</b>				-	-
<b>Emprunts</b>				-	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
<b>Total</b>				<b>75 838 513,73</b>	<b>99,59</b>

## L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-				

### L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
Total Actions		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
<b>Change</b>				
Total Change		-	-	-
<b>Crédit</b>				
Total Crédit		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				
Total Autres expositions		-	-	-

## L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-				

## L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
Total Actions		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
<b>Change</b>				
Total Change		-	-	-
<b>Crédit</b>				
Total Crédit		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				
Total Autres expositions		-	-	-

## Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	75 838 513,73
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	438 224,69
Autres passifs (-)	-122 467,70
Passifs de financement (-)	-
<b>Total = actif net</b>	<b>76 154 270,72</b>

# OFI INVEST GREEN FUTURE

Annexe d'informations périodiques SFDR sur  
l'exercice clos le 31 décembre 2025



**ofi invest**  
Asset Management

**Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit :  
Ofi Invest Green Future

Identifiant d'entité juridique :  
969500J2MVYXQFUVC97

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_\_ %

**Non**

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 77,41% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

**Ofi Invest Green Future** (ci-après le « **Fonds** ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de **77,41%** d'investissements durables au 31 décembre 2025.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Le Fonds met en œuvre une approche ESG en "Best-in-Class", qui consiste à exclure de 20% en pondération, des valeurs les moins bien notées en ESG de chaque secteur de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice STOXX® Global 1800.

L'univers ISR de comparaison est le même que l'indicateur de référence du Fonds.

### ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au **31 décembre 2025**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le pourcentage d'émetteurs en pondération**, du Fonds, identifiés comme étant non-investissables : **0%** ;
- **La part d'investissements appartenant à chacune des trois catégories d'entreprises, réparties en fonction de leur part de « chiffre d'affaires vert », correspondant à des « éco-activités » :**
  - **Entreprises de Type I** (réalisant au moins 50% de leur chiffre d'affaires) : cette catégorie représente **39.7%** des entreprises investies par le Fonds contre **8,90%** pour son indicateur de référence ;
  - **Entreprises de Type II** (réalisant de 10% à 50% de leur chiffre d'affaires) : cette catégorie représente **59.7%** des entreprises investies par le Fonds contre **3,71%** pour son indicateur de référence ;
  - **Entreprises de Type III** (réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires) : cette catégorie représente **0 %** des entreprises investies par le Fonds contre **70,68%** pour son indicateur de référence ;
  - **Entreprises non - éligibles** : **0%** pour le Fonds contre **16,42%** pour son indicateur de référence.
- **La part d'investissement durable du Fonds** : Le Fonds a investi **77,41%** de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds applique les exclusions PAB, résumées dans notre « Politique d'investissement – Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives\\_ofi-invest-AM.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf).

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

### ● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au **31 décembre 2024**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille a atteint **3,17** sur 5 et le score ISR de son indice de référence est de **2,81** ;
- **Le pourcentage d'entreprises privées les moins performantes en ESG exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : 20%.
- **La part d'investissements appartenant à chacune des trois catégories d'entreprises, réparties en fonction de leur part de « chiffre d'affaires vert », correspondant à des « éco-activités » :**
  - **Entreprises de Type I** (réalisant au moins 50% de leur chiffre d'affaires) : cette catégories représente **31,26%** des entreprises investies par le Fonds contre **2,61%** pour son indicateur de référence ;
  - **Entreprises de Type II** (réalisant de 10% à 50% de leur chiffre d'affaires) : cette catégorie représente **67,4%** des entreprises investies par le Fonds contre **7,97%** pour son indicateur de référence ;

- **Entreprises de Type III** (réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires) : cette catégorie représente **0%** des entreprises investies par le Fonds contre **71,93%** pour son indicateur de référence ;
- **Entreprises non - éligibles** : **0%** pour le Fonds contre **16,9%** pour son indicateur de référence.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Au **29 décembre 2023**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille a atteint **3,28** sur 5 et le score ISR de son indice de référence était de **2,82** ;
- **Le pourcentage d'entreprises privées les moins performantes en ESG exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : 20%.
- **La part d'investissements appartenant à chacune des trois catégories d'entreprises, réparties en fonction de leur part de « chiffre d'affaires vert », correspondant à des « éco-activités »** :
  - **Entreprises de Type I** (réalisant au moins 50% de leur chiffre d'affaires) : cette catégorie a représenté **28,52** des entreprises investies par le Fonds contre **2,88%** pour son indicateur de référence ;
  - **Entreprises de Type II** (réalisant de 10% à 50% de leur chiffre d'affaires) : cette catégorie a représenté **71,11%** des entreprises investies par le Fonds contre **10,90%** pour son indicateur de référence ;
  - **Entreprises de Type III** (réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires) : cette catégorie a représenté **0,00%** des entreprises investies par le Fonds contre **73,83%** pour son indicateur de référence ;
  - **Entreprises non - éligibles** : **0,00%** pour le Fonds contre **10,58%** pour son indicateur de référence.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Au **30 décembre 2022**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

- **Le Score ISR au niveau du portefeuille** avait atteint 3.48 sur 5 ;
- **Pour la part des investissements qui appartenait à chacune des trois catégories d'entreprises, réparties en fonction de leur part de « chiffre d'affaires vert », c'est-à-dire le chiffre d'affaires correspondant à des « éco activités »** :
  - **Entreprises de Type I** : celles réalisant au moins 50% de leur chiffre d'affaires. Cette catégorie a représenté 23% des entreprises investies par le Fonds contre 3% pour son indicateur de référence (Ce pourcentage était supérieur au minimum requis de 20%) ;
  - **Entreprises de Type II** : celles réalisant de 10% à 50% de leur chiffre d'affaires. Cette catégorie a représenté 54% des entreprises investies par le Fonds contre 9% pour son indicateur de référence ;
  - **Entreprises de Type III** : celles réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires. Cette catégorie a représenté 22% des entreprises investies par le Fonds contre 76% pour son indicateur de référence. (Ce pourcentage était inférieur au minimum requis de 25%).
  - **Entreprises non éligibles** : 0% pour le Fonds contre 11% pour son indicateur de référence ;
- **Le pourcentage d'entreprises appartenant à la catégorie sous surveillance** est de 0%.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2022 et 30 décembre 2022.

Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie d'un auditeur ni d'un examen par un tiers.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds s'engageait à détenir au minimum 20% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Au **31 décembre 2025**, comme indiqué ci-dessus le Fonds détient **77,41%**, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable.

Ceci implique donc que ces émetteurs :

- Ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- N'ont pas causé de préjudice important ;
- Et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest AM a vérifié que ces émetteurs :

- N'étaient pas exposés aux Indicateurs d'Incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14
- N'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité
- N'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

*- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Fonds soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- Ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques... (PAI 14) ;
- Ne violent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la proportion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
<b>Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement</b>						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	3891,79 Teq CO2	4975,71 Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR  Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille  Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée.  Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 99,43%		
		Emissions de GES de niveau 2	2223,14 Teq CO2	2310,03 Teq CO2		
			Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 99,43%		
	Emissions de GES de niveau 3	41542,14 Teq CO2	30159,06 Teq CO2			
		Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 99,43%			
	Emissions totales de GES	47657,07 Teq CO2	37444,80 Teq CO2			
		Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 99,43%			
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone <small>(Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)</small>	520,05 (Teq CO2/million d'EUR)	374,17 (Teq CO2/million d'EUR)		
			Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 99,43%		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements <small>(Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)</small>	934,63 (Teq CO2/million d'EUR)	702,12 (Teq CO2/million d'EUR)		
			Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 99,43%		
					Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
					Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ;	

						<p>Politique d'Engagement sur le volet climat.</p> <p>Politique de Vote sur le Say on Climate.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	6,29%	1,45%		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée = 65,23%	- Part d'énergie non renouvelable consommée = 59,37%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Taux de couverture = 97,94%			Taux de couverture = 97,50%			
Part d'énergie non-renouvelable produite = 29,90%			- Part d'énergie non-renouvelable produite = 53,71%			
Taux de couverture = 26,86%			Taux de couverture = 11,32%			
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,78 (GWh/million d'EUR)	0,52 (GWh/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Taux de couverture = 100%			Taux de couverture = 99,37%			
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	2,76%	2,48%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	<p>Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> <p>Poursuite de la campagne d'engagement sur les biocides et produits chimiques dangereux.</p>
			Taux de couverture = 95,44%	Taux de couverture = 88,98%		
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	9587,63 (T/million d'EUR CA)	6305,30 (T/million d'EUR CA)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 9,14%	Taux de couverture = 3,82%		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	57,98 (Tonnes)	67,14 (Tonnes)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels.
			Taux de couverture = 74,27%	Taux de couverture = 67,15%		

						<p>Analyse de controverses sur ces enjeux.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>	
<b>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</b>							
<b>Les questions sociales et de personnel</b>	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
			Taux de couverture = 99,01%	Taux de couverture = 100%			
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	39,62%	39,87%		Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
			Taux de couverture = 95,76%	Taux de couverture = 92,22%			
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	12,55%	0,12		Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 45,86%	Taux de couverture = 47,51%			
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Diversité des sexes = 33,44 %	Diversité des sexes = 32,47%		Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
			Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%			
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%		Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
			Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%			
<b>Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales</b>							
	Investissements dans des sociétés	Part d'investissement	0%	0%	Se référer la « Déclaration	Convergence des indicateurs de	

Eau, déchets et autres matières	productrices de produits chimiques	dans des entreprises produisant des produits chimiques	Taux de couverture = 95,66%	Taux de couverture = 94,18%	Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	7,11%	10,38%		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 99,12%	Taux de couverture = 100%		

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2025, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Actif	Secteur	Poids	Pays
NVIDIA CORP	Technologies de l'information	7,00%	États-Unis
STEEL DYNAMICS INC	Biens et services industriels	4,85%	États-Unis
ANALOG DEVICES INC	Technologies de l'information	4,49%	États-Unis
CAMECO CORP	Pétrole et gaz	4,42%	Canada
CRH PUBLIC LIMITED PLC	Biens et services industriels	4,16%	États-Unis
TESLA INC	Consommation discrétionnaire	4,02%	États-Unis
HEWLETT PACKARD ENTERPRISE	Technologies de l'information	3,92%	États-Unis
XYLEM INC	Industrie	3,75%	États-Unis
AUTODESK INC	Technologies de l'information	3,74%	États-Unis
EVERSOURCE ENERGY	Services aux collectivités	3,71%	États-Unis
APTIV PLC	Consommation discrétionnaire	3,52%	États-Unis
OWENS CORNING	Industrie	3,18%	États-Unis
ORACLE CORP	Technologies de l'information	2,80%	États-Unis
WEYERHAEUSER REIT	Immobilier	1,60%	États-Unis
KONECRANES	Industrie	1,26%	Finlande

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.



investissements dans des actifs spécifiques.

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?

Au **31 décembre 2025**, le Fonds a **99,41%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (**#1** Alignés avec les caractéristiques E/S).

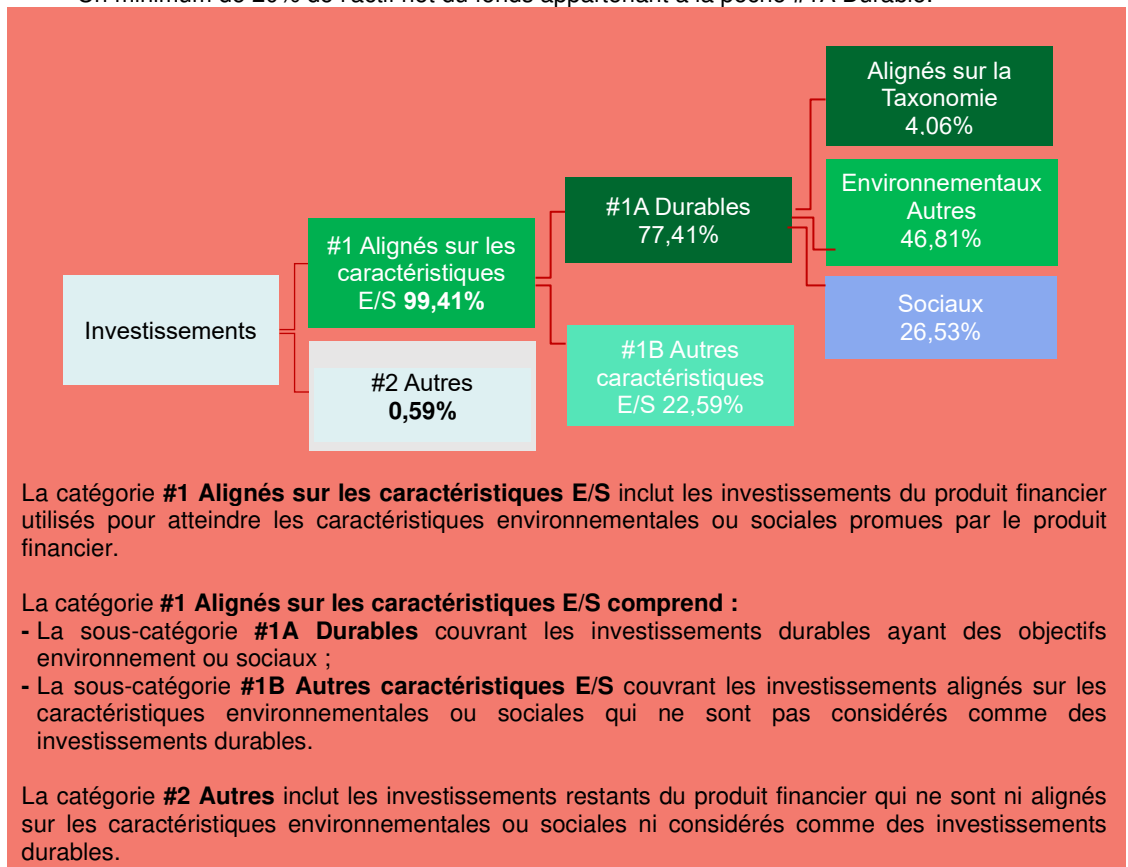
Le Fonds détient actuellement **77,41%** de ses actifs nets appartenant à la poche **#1A Durables**, dont **46,81%** ayant un objectif environnemental et **26,54%** ayant un objectif social.

Le Fonds a **0,59%** de son actif net appartenant à la poche **#2 Autres**. Celle-ci est constituée de :

- **0,59%** de liquidités ;
- **0%** de dérivés ;
- **0%** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche **#1** Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche **#2** Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.
- Un minimum de 20% de l'actif net du fonds appartenant à la poche **#1A** Durable.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

## ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au **31 décembre 2025**, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	Sous secteurs	poids
Industrie		30,03%
Industrie	Machines industrielles	11,09%
Industrie	Produits de construction	7,61%
Industrie	Transport terrestre	6,85%
Industrie	Équipements électriques	2,67%
Industrie	Construction et ingénierie	0,89%
Industrie	Conglomérats industriels	0,72%
Industrie	Infrastructures de transport	0,20%
Technologies de l'information		25,13%
Technologies de l'information	Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	12,22%
Technologies de l'information	Logiciels	6,54%
Technologies de l'information	Matériel technologique. stockage et périphériques	3,92%
Technologies de l'information	Équipements. instruments et composants électroniques	1,68%
Technologies de l'information	Services informatiques	0,77%
Consommation discrétionnaire		16,49%
Consommation discrétionnaire	Automobiles	10,18%
Consommation discrétionnaire	Composants Automobiles	6,11%
Consommation discrétionnaire	Biens durables pour la maison	0,20%
Biens et services industriels		12,60%
Biens et services industriels	Métaux et exploitation minière	5,85%
Biens et services industriels	Biens et services industriels de construction	4,16%
Biens et services industriels	Papier et produits forestiers	1,66%
Biens et services industriels	Produits chimiques	0,93%
Services aux collectivités		7,37%
Services aux collectivités	Services publics d'électricité	5,79%
Services aux collectivités	Producteurs indépendants d'électricité et d'énergies renouvelables	0,92%
Services aux collectivités	Réseaux d'eau	0,67%
Pétrole et gaz		4,42%
Pétrole et gaz	Pétrole. gaz et combustibles consommables	4,42%
Immobilier		3,96%
Immobilier	SIIC spécialisées	2,62%
Immobilier	SIIC diversifiées	0,52%

Immobilier	Gestion et développement immobilier	0,30%
Immobilier	SIIC industrielles	0,21%
Immobilier	SIIC de commerce de détail	0,21%
Immobilier	SIIC de bureaux	0,09%
Autre		0,01%
L'exploration, l'exploitation minière, extraction, production, Traitement, Stockage, raffinage ou distribution, y compris les transports, stockage et échange, des combustibles fossiles		4,42%



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est de **4,06%**.

#### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

##### Oui

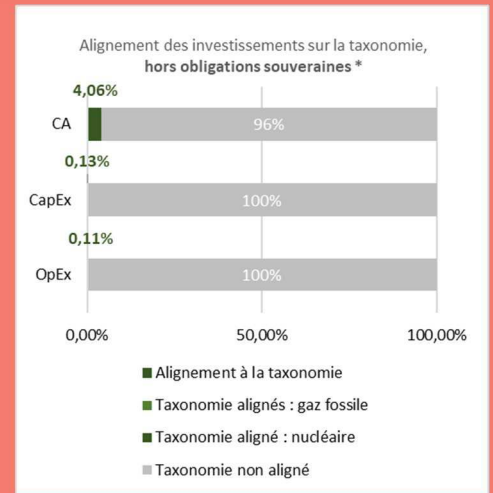
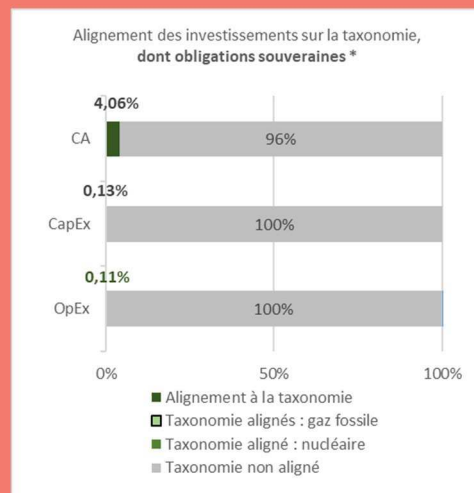
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

##### Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est de 0,13%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au **31 décembre 2025**, les données relatives à l'évolution du pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE ne sont pas disponibles pour la période précédente.



Le symbole représente des investissements durable ayant

un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **46,81%**.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables sur le plan social était de **26,53%**.



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?**

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



● **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

L'univers ISR de comparaison est le même que l'indicateur de référence du Compartiment (l'indice STOXX® Global 1800).

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l’alignement de l’indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l’indice de référence ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l’indice de marché large ?**

Non applicable